RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00720
Numéro SIREN : 450 551 783
Nom ou dénomination : SARL ABC NET

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2017 sous le numéro de dépôt 2363

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 10 AVR 2017 sous le n° A 2363

ABC NET
S.A.R.L. au capital de 7 500 euros
Siège social :
10D rue de la Renouille
21600 LONGVIC

R.C.S. : DIJON 450 551 783

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSDORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ABC NET EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 17 janvier 2017, nous avons établi le présent rapport afin de :

→ Vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

→ Vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société ABC NET exerce une activité Nettoyage de locaux professionnels (magasins, hôtels, ...) et une activité Bâtiments travaux publics (BTP) en second œuvre (cloisons, carrelage, ...).

- Sur la base des derniers comptes annuels au 30 septembre 2016, nous relevons un chiffre d'affaires de 692 908 euros pour la société ABC NET, en diminution de 132 726 euros par rapport à l'exercice 2015. La société ABC NET connaît régulièrement ce type de variations de chiffre d'affaires car l'activité BTP est cyclique et concurrentiel. L'obtention des marchés répond à la procédure des appels d'offres qui intervient souvent au détriment de la marge. Ainsi, l'absence de chantiers importants au 30 septembre 2016 a permis l'amélioration du taux de marge brute globale, qui est passé de 68,49 % en 2015 à 79,85 % en 2016.

- La société ABC NET a pour stratégie de sous-traiter 80 % de la réalisation des chantiers BTP. Cette sous-traitance permet d'absorber les variations d'activité du secteur BTP.

- Par ailleurs, depuis plusieurs années, la société fait face à des problèmes de recouvrement de ses créances clients. Les créances clients s'élèvent ainsi à 329 154 euros TTC au 30 septembre 2016 pour un chiffre d'affaires annuel de 692 908 euros HT. Le coût du risque client a généré une charge de 11 248 euros au 30 septembre 2016. En outre, à la clôture des comptes annuels 30 septembre 2016, la société ABC NET a décidé de facturer à ses clients des pénalités de retard pour un montant de 40 423 euros.

- La société ABC NET doit également gérer, depuis plusieurs années, des litiges salariaux. Elle est régulièrement condamnée par les Tribunaux à régler des rappels de salaires et indemnités à d'anciens salariés licenciés. Au 30 septembre 2016, elle a dû supporter une condamnation d'un montant de 19 300 euros, pour laquelle une provision avait été comptabilisée au 30 septembre 2015.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

→ Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

→ Vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé dans les derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

.../...

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

→ Créance clients :

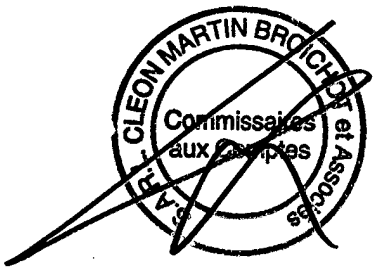
- ALLURE COIFFURE : ce client de la société ABC NET exploite des salons de coiffures. A ce titre, la société ABC NET a réalisé, pendant plusieurs années, des travaux portant sur l'ouverture de nouveaux salons de coiffure. La société ABC NET est, à ce jour, en contentieux pour obtenir le recouvrement d'un ensemble de créances s'élevant à 135 548 euros TTC (112 498 euros hors taxes) datant de juillet 2008 à février 2014. Aucun règlement n'a été obtenu de la part du client depuis janvier 2015 et la société ABC NET n'a pas été en mesure de nous démontrer la capacité du client à honorer le solde des créances dues au 30 septembre 2016 ;

- Diverses créances clients pour un total de 62 758 euros TTC présentent un risque potentiel de non recouvrement que nous évaluons à 45 798 euros hors taxes. Au 30 septembre 2016, la société ABC NET n'avait comptabilisé aucune provision pour dépréciation sur ces créances.

→ Litige salarial : la société ABC NET présentait au 30 septembre 2016 un litige avec un ancien salarié licencié pour motif économique en octobre 2015. La société ABC NET a été condamnée par le Tribunal des prud'hommes, en mars 2017, à régler à cet ancien salarié des rappels de salaires et indemnités pour un total de 11 844 euros (charges sociales incluses). Aucune provision pour risque n'avait été comptabilisée au titre de ce litige dans les comptes annuels au 30 septembre 2016.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Fait à DIJON, le 6 mars 2017



Le commissaire aux comptes et à la transformation
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Louis MARTIN